

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MAI A 19H00**

Conseillers élus :30
Conseillers présents :27

Liste des présents

Communes	Conseillers	Suppléants
ASCHBACH	Paul HEINTZ	
BETSCHDORF	Christiane MUCKENSTURM Jean-Claude KOEBEL Sébastien SAMTMANN Jeanine HUMMEL Marie-France RIMELEN Stéphane PRINTZ Thierry HOERR	
HATTEN	François FENNINGER Denise LOEWENKAMP André MEYER	
HOFFEN	Didier BRAUN Chantal MULLER	
KEFFENACH	Pascale LUDWIG	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN	
OBERROEDERN	Claude PHILIPPS	
RITTERSHOFFEN	Daniel PFLUG	
SCHOENENBOURG	Dominique WEISHAAR	
SOULTZ-SOUS- FORETS	Pierre MAMMOSSER Lucienne HAAS Dominique STOHR Béatrice HOELTZEL Marie-José SCHALLER	
STUNDWILLER	Alain WURSTER	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Carine MAIRE Francis SCHNEIDER	

Absents excusés :

Messieurs MM Adrien WEISS, Charles GRAF, Eric HUBERT

L'an deux mille quatorze le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

L'ordre du jour comportait 10 points

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014
2. Planning des réunions
3. Organisation des différentes commissions
4. Prolongation de la convention de gestion du Relais de Services à la Personne
5. Projet de transfert de la halte-garderie : approbation des avenants au marché
6. Projet de transfert de la halte-garderie : choix du prestataire pour le mobilier
7. Présentation puis approbation des arrêtés comptables 2013 de l'accueil périscolaire de Soultz-sous-Forêts, de la Halte-garderie et des R.A.M. du Hattgau / Sultzerland
8. Nomination du directeur de régie
9. Décision relative à l'extension du conseil architectural mutualisé pour les communes extérieures au périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord
10. Divers

Point un de l'ordre du jour : Approbation du PV du 30 Avril 2014 :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MAMMOSSER à 19h00.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 30 avril 2014 en prenant en compte les observations suivantes :

- Page 1 : Ajouter Mme Carine MAIRE et M. Francis SCHNEIDER parmi les membres présents.
- Page 8 : Ajouter la délégation de compétence « Services à la population » à M. Jean-Claude KOEBEL en plus des finances et du budget.

Point deux de l'ordre du jour : Planning des réunions

M. Dominique WEISHAAR rejoint l'assemblée.

Le Président soumet aux conseillers communautaires, sur proposition du Bureau réuni en date du 13 mai 2014, le déroulement des réunions selon le planning joint en annexe n°1.

Le Président précise que des réunions de coordination entre le Président / les Vice-présidents et le personnel se déroulent les lundis de 8h15 à 10h00 et qu'elles sont ouvertes à l'ensemble des conseillers communautaires.

Point trois de l'ordre du jour : **Organisation des différentes commissions**

Le Président rappelle qu'à ce jour seules les commissions des finances et d'appel d'offres ont été créées.

Il soumet ensuite aux conseillers communautaires, la proposition du Bureau réuni en date du 13 mai 2014, de créer les commissions suivantes :

- Développement économique et tourisme : suivi de la zone d'activités intercommunale, lancement d'un projet d'urbanisme commercial, mise en synergie des sites touristiques de la Collectivité...
- PLUi : suivi de l'approbation du PLUi de la Communauté de Communes du Hattgau
- Urbanisme, environnement et déplacements : gestion de la convergence des Plans Locaux d'Urbanisme communaux en PLUi, de la coordination des éventuelles modifications...
- Services à la population : veille au bon fonctionnement des services mis en place (enfance, petite enfance, séniors) assure le lien entre l'intercommunalité et les exploitants. Réflexions sur la mise en œuvre de la politique jeunesse.
- Communication : création de la charte graphique, information de la population sur l'activité de la Communauté de Communes notamment par le biais de bulletins intercommunaux

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la création des commissions citées ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt préside les différentes commissions. Les conseillers communautaires désignés pour siéger dans les commissions sont mentionnés dans l'annexe n°2 ci-jointe.

Point quatre de l'ordre du jour : **Prolongation de la convention de gestion du Relais de Services à la Personne**

Madame Pascale LUDWIG rejoint l'assemblée.

Le Président cède la parole au 1^{er} Vice-président Jean-Claude KOEBEL. Ce dernier rappelle aux conseillers communautaires que le Relais de Services à la Personne, au fonctionnement similaire à un Relais d'Assistantes Maternelles, est destiné aux séniors et aux aides à domicile salariées du particulier employeur du territoire. Ce service a pour principaux objectifs de permettre le maintien à domicile des habitants et de promouvoir l'emploi direct.

Le 1^{er} Vice-président signale en outre que la convention de gestion tri annuelle signée par la Communauté de Communes du Hattgau avec MSA Services Alsace le 11 décembre 2009, a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2014 permettant ainsi d'étendre le service à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Une prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2014 permettrait de la faire coïncider avec l'échéance de la convention du Relais Assistantes Maternelles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la prolongation de la convention de gestion du Relais de Services à la Personne jusqu'au 31 décembre 2014.

Point cinq de l'ordre du jour : Projet de transfert de la halte-garderie : approbation des avenants au marché

- Avenant n°1 au lot 6 - ELECTRICITE d'un montant de 100.00 € HT émanant de l'entreprise MESSEMER concerne la pose d'un convecteur soufflant supplémentaire dans l'espace à langer. Du fait de cet avenant, le montant initial du marché est porté de 11 265.00 € HT à 11 365.00 € HT soit une augmentation de 0.9% par rapport au marché initial.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

- Avenant n°1 au lot 1 - GROS-ŒUVRE d'un montant de 3 094.00 € HT provenant de l'entreprise SUSS concerne des travaux d'extension du bureau de la direction comprenant : étayage, terrassement manuel pour fondations, coffrage et bétonnage de longrine, isolant type Roofmath sous dallage et raccord de pavés suite à l'extension.

Du fait de cet avenant, le montant initial du marché est porté de 26 500.00 € HT à 29 594.00 € HT soit une augmentation de 11.7% par rapport au marché initial.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

- Avenant n°1 au lot 2 - CHARPENTE BOIS d'un montant de 1 003.10 € HT provenant de l'entreprise CULLMANN concerne des travaux d'extension du bureau de la direction comprenant : la fourniture et la pose d'un pan de mur, panneau extérieur OSB 18mm, avec panneau isolant. La fourniture et la pose de plaques BA13 pour plafond.

Du fait de cet avenant, le montant initial du marché est porté de 5 385.04 € HT à 6 388.14 € HT soit une augmentation de 18.6% par rapport au marché initial.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

- Avenant n°1 au lot 5 - FERMETURES EXTERIEURES BOIS d'un montant de 1 673.49 € HT provenant de l'entreprise VOLLMER concerne des travaux d'extension du bureau de la direction comprenant : la fourniture et la pose d'une gâche électrique et serrure 5 points, la fourniture et la pose d'une fenêtre à 2 battants 1600/800mm.

Du fait de cet avenant, le montant initial du marché est porté de 7 150.00 € HT à 8 823.49 € HT soit une augmentation de 23.4% par rapport au marché initial.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

Point six de l'ordre du jour : Projet de transfert de la halte-garderie : choix du prestataire pour le mobilier

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le mobilier actuel de la halte-garderie. Trois sociétés ont donc été sollicitées pour une estimation tarifaire.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 mai,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, l'achat du mobilier pour la halte-garderie auprès de la Société DPC pour un montant d'environ 6 000.00 € HT (livraison et montage inclus) selon devis du 14/05/2014.

Point sept de l'ordre du jour : Présentation puis approbation des arrêtés comptables 2013 de l'accueil périscolaire de Sultz-sous-Forêts, de la Halte-garderie et des R.A.M. du Hattgau / Sultzerland

Le 1^{er} Vice-président présente aux conseillers communautaires les arrêtés comptables 2013 de l'accueil périscolaire de Sultz-sous-Forêts, de la Halte-garderie et des R.A.M. du Hattgau / Sultzerland transmis par l'AGF.

a) Accueil périscolaire de Sultz-sous-Forêts :

Les dépenses globales	188 862.23 €
Achats	43 578.44 €
Services extérieurs (loyers)	10 936.72 €
Autres services ext (transport, charges de fonctionnement...)	14 115.36 €
Personnel	105 813.71 €
Frais de gestion	14 418.00 €

Les recettes globales	199 118.85 €
Participation des usagers	94 987.39 €
Participation C.A.F.	9 901.88 €
Participation M.S.A.	127.20 €
Autres	5 195.38 €
Participation de la Cdc	88 907.00 €

Soit un total de recettes de 199 118.85 € d'où un **excédent de 10 256.02 €**.

b) Halte-garderie de Sultz-sous-Forêts :

Les dépenses globales	102 133.23 €
Achats	8 227.38 €
Services extérieurs (loyers)	5 531.63 €
Autres services ext (charges de fonctionnement...)	3 165.10 €
Personnel	77 593.64 €
Frais de gestion	7 510.00 €
Autres	105.48 €

Les recettes globales	100 937.92 €
Participation des usagers	14 761.41 €
Participation C.A.F (prestation de service)	37 121.60 €
C.A.F (subvention d'exploitation)	9 255.75 €
Autres	818.16 €
Participation de la Cdc	38 981.00 €

Soit un total de recettes de 100 937.92 € laissant apparaître **un déficit de 1 195.31 €**.

c) Relais Assistantes Maternelles du Sultzerland :

Les dépenses globales	33 028.19 €
Achats	3 183.43 €
Services extérieurs (loyers)	6 426.28 €
Autres services ext (charges de fonctionnement...)	1 871.07 €
Personnel	19 517.41 €
Frais de gestion	2 030.00 €

Les recettes globales	35 661.00 €
Participation C.A.F (prestation de service)	11 395.00 €
Participation de la Cdc	25 362.00 €
Transfert de charges	- 1 096.00 €

Soit un total de recettes de 35 661.00 € présentant **un excédent de 2 632.81 €.**

d) Relais Assistantes Maternelles du Hattgau :

Les dépenses globales	34 774.85 €
Achats	2 468.28 €
Services extérieurs (loyers)	6 290.84 €
Autres services ext (charges de fonctionnement...)	930.43 €
Personnel	23 055.30 €
Frais de gestion	2 030.00 €

Les recettes globales	35 454.00 €
Participation C.A.F (prestation de service)	11 395.00 €
Participation de la Cdc	24 059.00 €

Soit un total de recettes de 35 454.00 € laissant apparaître **un excédent de 679.15 €.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les décomptes ainsi présentés.

Point huit de l'ordre du jour : **Nomination du directeur de régie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de la régie « gestion des déchets ménagers ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents

- Désigne Madame Annick KNOLL, agent de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, directrice de la régie « gestion des déchets ménagers ».
- Précise que cette nomination est valable jusqu'au renouvellement du Conseil de Communauté.

Point neuf de l'ordre du jour : **Décision relative à l'extension du conseil architectural mutualisé pour les communes extérieures au périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que le SYCOPARC coordonne depuis 2004 une politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis traditionnels. L'objectif de cette politique

est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale en accompagnant les projets, en développant l'activité économique et en développant la connaissance autour du patrimoine bâti.

La Communauté de Communes du Sultzerland a décidé en mars 2011 d'adhérer à ce dispositif. En juin 2013, la Collectivité a approuvé la charte du Parc Naturel des Vosges du Nord permettant ainsi aux communes présentes dans le Parc (Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg et Sultz-sous-Forêts) de bénéficier du classement « parc naturel régional » et du conseil architectural mutualisé. La participation statutaire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt s'élève à 3 139.51 € pour 2014.

Ce dispositif peut être étendu à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt (non incluses dans le Parc) pour un montant supplémentaire de 4 816.00 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et sur proposition du Bureau réuni le 13 mai, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas étendre le conseil architectural mutualisé à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Point dix de l'ordre du jour : Divers

1) Rythmes scolaires

Le Président relate à l'assemblée l'entretien téléphonique avec l'inspectrice académique en date du 15 mai au sujet des horaires des écoles. L'inspectrice préconise une rapide réunion du conseil d'école pour les communes souhaitant opter pour l'organisation de la demi-journée supplémentaire le samedi matin. La demande de transfert de la demi-journée supplémentaire du mercredi matin au samedi matin devra parvenir aux services académiques impérativement avant le 6 juin. Un courriel a été adressé en ce sens à l'ensemble des maires.

2) Inscriptions périscolaires

Les modalités d'inscriptions en accueils périscolaires seront traitées par la commission « services à la population » qui se réunira le mardi 27 mai à 19h00. Les propositions seront entérinées par le Bureau le 10 juin.

Une note d'information relative au fonctionnement des accueils périscolaires à compter de la rentrée de septembre sera adressée aux dirigeants des structures le jeudi 22 mai.

3) Frais de restauration des élus

Le Président informe le Conseil Communautaire des jugements rendus les 13 octobre et 10 novembre 2011 qui font état des dépenses de restauration. Ces dernières devront dorénavant être imputées soit au compte « 6532 - frais de missions des élus » soit au compte « 6536 - frais de représentation du Maire ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et ordonnancer des dépenses de restauration dans le cadre de ses fonctions et pour la durée de son mandat.

Le Président clôture la séance à 20h00.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes
de l'Outre-Forêt

Monsieur Pierre MAMMOSSER

Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe SCHARRENBARGER